

garde les participant(e)s en leur indiquant que la formule des modèles budgétaires théoriques pouvait être dangereuse : «Vous en tirez ce que vous y mettez», a-t-il déclaré.

Le coût des programmes de limitation des émissions de gaz carbonique

M. Richels a présenté les résultats de son étude sur les coûts d'un programme de réduction des émissions de gaz carbonique à l'échelle planétaire. Il a souligné que les décideurs devaient utiliser ces données pour évaluer la faisabilité et la rentabilité de diverses stratégies. Il a insisté sur le fait que son étude n'était pas une analyse coûts-avantages et qu'elle ne portait que sur les émissions de gaz carbonique libérées par le secteur de l'énergie. Même si les participant(e)s se sont divisé(e)s sur la question du taux de réduction à imposer, ils (elles) se sont entendu(e)s pour dire qu'une partie disproportionnée du fardeau de cette réduction allait retomber sur les pays industrialisés. M. Richels a fait valoir que si les inégalités de revenus dans le monde s'atténuaient, les pays en développement connaîtraient des taux de croissance économique et d'augmentation de leur demande d'énergie beaucoup plus élevés que ne le font actuellement les pays industrialisés. Les participant(e)s à la conférence ont admis qu'il était peu probable que les pays en développement acceptent une entente qui ne les autoriserait pas à augmenter leurs émissions de gaz carbonique. Comme on l'a répété tout au long de la conférence, la question va être de savoir dans quelle mesure il faudra limiter le relèvement de ces émissions.

Le modèle proposé par M. Richels partait du principe que les pays industrialisés consentiraient à plafonner leurs émissions de gaz carbonique à leur niveau de 1990 jusqu'en l'an 2000, pour les réduire progressivement de 20 p. 100 d'ici l'an 2020; quant aux pays en développement, ils limiteraient leurs émissions au double de leur niveau de 1990. Dans l'ensemble, le plafond proposé conduirait à une hausse de 15 p. 100 du niveau mondial des émissions de gaz carbonique entre 1990 et 2030, mais interdirait toute nouvelle augmentation par la suite. En l'an 2100, le niveau des émissions serait inférieur de 75 p. 100 par rapport à ce qu'il aurait été sans accord international.